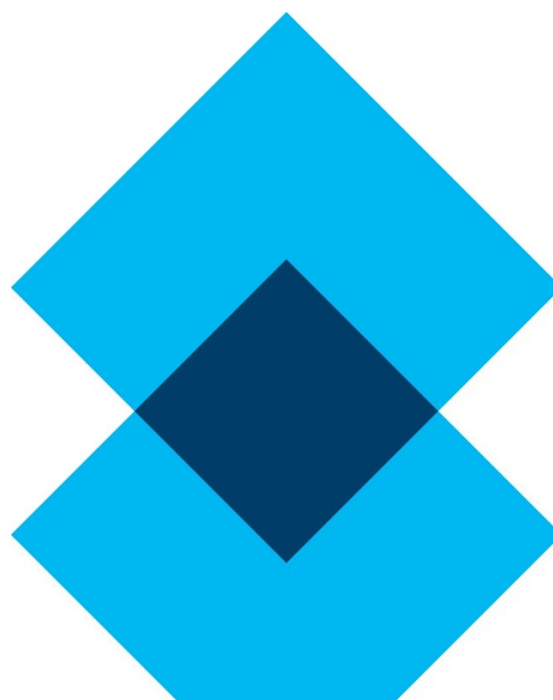




RAPPORT DE GESTION

Trimestres terminés les 31 mars 2013 et 2012



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Aimia Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société »), anciennement Groupe Aeroplan Inc., a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Elle a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'Aimia.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 13 mai 2013 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints d'Aimia pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 et les notes y afférentes, les états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel d'Aimia (le « rapport de gestion de 2012 »), la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 et du 21 mars 2013.

Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les changements aux programmes de fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance

RAPPORT DE GESTION

envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'AIMIA déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'AIMIA au 13 mai 2013 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, AIMIA n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	6
STRATÉGIE	8
INDICATEURS DE RENDEMENT	8
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	12
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	12
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	13
INFORMATIONS SECTORIELLES	15
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	18
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	28
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	29
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	29
ACQUISITION D'EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.	33
PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	35
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	35
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	35
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	38
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	40
DIVIDENDES	41
CAPITAL SOCIAL	42
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	42
CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES	42
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	46
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	47
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	47
RISQUES ET INCERTITUDES	48
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	49

RAPPORT DE GESTION

GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » : Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);

« **Aimia** » ou la « **Société** » : Aimia Inc., anciennement Groupe Aeroplan Inc. et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistements** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 17 % au 31 mars 2013 (18 % au 31 mars 2012). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;

« **EIM** » : Excellence in Motivation, Inc.;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analytique de la fidélité ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée « LMG Insight and Communication (I&C) »;

« **i2c** » : Insight 2 Communication LLP;

« **Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA** » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles Aeroplan retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

RAPPORT DE GESTION

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **PLM** » : PLM Premier, S.A.P.I. de C.V., collectivement avec son prédécesseur, Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé mexicain;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Prismah** » : Prismah Fidelidade S. A.;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Aimia en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

RAPPORT DE GESTION

APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada, États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC ») et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

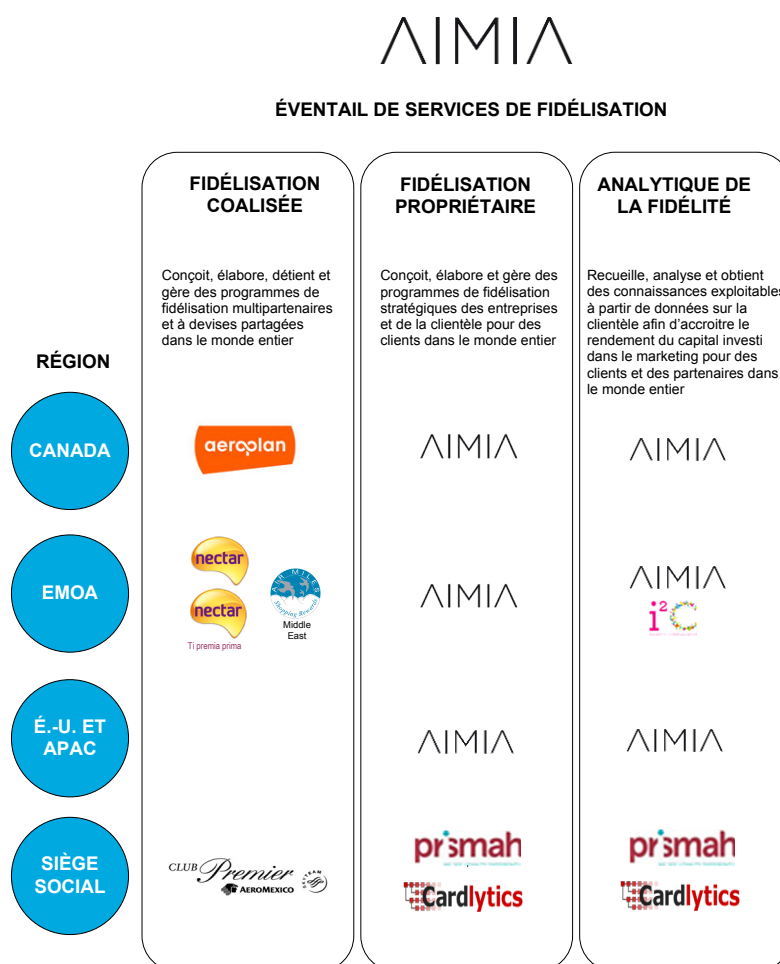
Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence de ce pays. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé de premier plan des Émirats arabes unis, par l'entremise d'une participation de 60 %, et de Nectar Italia, plus important programme de fidélisation coalisé d'Italie, par l'entremise d'une participation de 75 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analytique fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Le groupe d'Aimia spécialisé en analytique de la fidélité conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, l'acquisition d'EIM a permis à Aimia d'accroître sa présence aux États-Unis et de renforcer sa gamme de produits de solutions d'amélioration du rendement des canaux et des employés dans cette région.

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil, en plus de détenir une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

RAPPORT DE GESTION

STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information et l'éventail complet de services de fidélisation au 31 mars 2013 :



Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 31 mars 2013, Aimia détenait 75 % de Nectar Italia, 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 50 % de Prismah, 50 % d'i2c, 48,9 % de Club Premier et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- La fidélisation propriétaire comprend à présent EIM, acquise le 24 septembre 2012 et présentée dans le secteur États-Unis et APAC.
- L'analytique de la fidélité comprend les services d'ISS et d'i2c. Bien qu'ISS offre des services dans l'ensemble des régions, ses résultats sont présentés dans le secteur EMOA seulement aux fins de la communication de l'information financière.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collabore avec Cardlytics afin d'offrir des services de marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions sauf les États-Unis. Au 31 mars 2013, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social comme un placement disponible à la vente.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2012 pour une revue de la stratégie d'Aimia.

INDICATEURS DE RENDEMENT

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients et des services d'analytique de la fidélité. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

Produits des activités ordinaires

Fidélisation coalisée

Une caractéristique des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », sont différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont elle ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

Fidélisation propriétaire

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

RAPPORT DE GESTION

Autres

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés à l'analytique de la fidélité, tirés des services analytiques et outils d'analyse sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement et aux pertes de valeur, qui de par leur nature sont des éléments hors trésorerie et peuvent varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine. Le BAIIA ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus des placements mis en équivalence.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence des impôts sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité. Le résultat net ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus des placements mis en équivalence.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financières.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes versés, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

RAPPORT DE GESTION

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une revue des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2012.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre terminé le 31 mars 2013 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 31 mars		%Δ
	2013	2012 ^(f)	T1
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>			
Facturation brute	561 115	536 636	4,6
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	413 349	385 984	7,1
Total des produits des activités ordinaires	609 503	567 725	7,4
Coût des primes et coûts directs	(353 408)	(322 396)	9,6
Marge brute avant amortissement ^(a)	256 095	245 329	4,4
Amortissement	(10 320)	(8 462)	22,0
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 307)	(20 795)	(2,3)
Marge brute	225 468	216 072	4,3
Charges opérationnelles	(153 313)	(140 816)	8,9
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 307	20 795	(2,3)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	92 462	96 051	(3,7)
Amortissement	10 320	8 462	22,0
BAIIA ^{(a)(c)}	102 782	104 513	(1,7)
Ajustements :			
Variation des produits différés			
Facturation brute	561 115	536 636	
Produits des activités ordinaires	(609 503)	(567 725)	
Variation des frais d'échange futurs ^(b)	28 421	15 553	
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)			
Total partiel des ajustements	(19 967)	(15 536)	
BAIIA ajusté ^(c)	82 815	88 977	(6,9)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	40 527	45 378	
Nombre moyen pondéré d'actions	172 283 597	173 820 140	
Résultat par action ordinaire ^(d)	0,22	0,24	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	40 527	45 378	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 307	20 795	
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	1 722	(1 155)	
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	(19 967)	(15 536)	
Impôts liés aux ajustements ^(e)	6 936	6 633	
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	110	(223)	
Résultat net ajusté ^(c)	49 635	55 892	(11,2)
Résultat net ajusté par action ordinaire ^{(c)(d)}	0,27	0,31	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(452)	30 970	
Dépenses en immobilisations	(9 085)	(12 656)	
Dividendes	(30 392)	(28 905)	
Flux de trésorerie disponibles ^(c)	(39 929)	(10 591)	(277,0)
Total de l'actif	5 162 271	4 839 171	
Total du passif non courant	1 695 017	1 320 157	
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	
Total des dividendes par action ordinaire	0,160	0,150	

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif au titre des frais d'échange futurs en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- e) Le taux d'impôt effectif, correspondant à la charge d'impôts sur le résultat présentée dans l'état du résultat net divisée par le résultat avant impôts de la période par entité, est appliqué aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
- f) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES METHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2013, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôts sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

RAPPORT DE GESTION

Les informations financières pertinentes sont résumées par secteur opérationnel ci-dessous :

Trimestres terminés les 31 mars												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 ^(a)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 ^(a)
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	307 117	313 237	173 746 ^(c)	143 869 ^(c)	80 558 ^(c)	80 914 ^(c)	-	-	(306)	(1 384)	561 115 ^(c)	536 636 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	256 604	261 732	156 745	124 252	-	-	-	-	-	-	413 349	385 984
Produits au titre des unités de fidélisation	320 814	320 483	140 290	97 732	-	-	-	-	-	-	461 104	418 215
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	38 820	40 291	3 719	4 155	80 528	78 011	-	-	-	-	123 067	122 457
Autres produits des activités ordinaires	12 017	11 954	13 315	15 099	-	-	-	-	-	-	25 332	27 053
Produits intersociétés	-	9	69	80	237	1 295	-	-	(306)	(1 384)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	371 651	372 737	157 393	117 066	80 765	79 306	-	-	(306)	(1 384)	609 503	567 725
Coût des primes et coûts directs	202 780	194 437	106 413	84 091	44 215	43 957	-	-	-	(89)	353 408	322 396
Marge brute avant amortissement	168 871	178 300	50 980	32 975	36 550	35 349	-	-	(306)	(1 295)	256 095	245 329
Amortissement ^(a)	23 817	23 234	4 038	3 906	2 772	2 117	-	-	-	-	30 627	29 257
Marge brute	145 054	155 066	46 942	29 069	33 778	33 232	-	-	(306)	(1 295)	225 468	216 072
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	54 379	57 102	39 227	35 484	39 994	35 129	16 154	11 408	(306)	(1 295)	149 448	137 828
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	3 865	2 988	-	-	3 865	2 988
Total des charges opérationnelles	54 379	57 102	39 227	35 484	39 994	35 129	20 019	14 396	(306)	(1 295)	153 313	140 816
Résultat opérationnel	90 675	97 964	7 715	(6 415)	(6 216)	(1 897)	(20 019)	(14 396)	-	-	72 155	75 256
BAlIA ajusté ^(f)	89 070	97 526	17 415	4 019	(3 651)	1 828	(20 019)	(14 396)	-	-	82 815	88 977
Dépenses en actifs non courants ^(d)	5 311	8 805	3 370	2 494	404	1 357	-	2 273	S.O.	S.O.	9 085	14 929
Actifs non courants ^(d)	3 170 935	3 239 959	451 357 ^(e)	460 939 ^(e)	77 014 ^(e)	42 341 ^(e)	2 199	2 152	S.O.	S.O.	3 701 505 ^(e)	3 745 391 ^(e)

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde, les placements dans PLM, Prismah et Cardlytics.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 133,4 M\$ au R.-U. et de 54,3 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, comparé à une facturation brute aux clients externes de 119,1 M\$ au R.-U. et de 46,1 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 402,2 M\$ au R.-U. et de 70,7 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2013, comparés à des actifs non courants de 409,6 M\$ au R.-U. et de 35,9 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2012.
- f) Mesure hors PCGR.
- g) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2013	2012 ^(c)
<i>(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)</i>		
Total des produits des activités ordinaires	100,0	100,0
Coût des primes et coûts directs	(58,0)	(56,8)
Marge brute avant amortissement ^(a)	42,0	43,2
Charges opérationnelles	(25,2)	(24,8)
Amortissement	(1,7)	(1,5)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	15,2	16,9

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2013	2012 ^(c)
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>		
Facturation brute	100,0	100,0
Total des produits des activités ordinaires	108,6	105,8
Coût des primes et coûts directs	(63,0)	(60,1)
Charges opérationnelles	(27,3)	(26,2)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	16,5	17,9
BAIIA ajusté ^(b)	14,8	16,6
Résultat net ajusté ^(b)	8,8	10,4
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	(7,1)	(2,0)

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est élevée à 561,1 M\$, contre 536,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une hausse de 24,5 M\$ ou de 4,6 % qui est principalement attribuable au rendement des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient dans la région EMOA.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est chiffré à 609,5 M\$, comparativement à 567,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. Cette hausse de 41,8 M\$ ou de 7,4 % est principalement attribuable à l'augmentation de 42,9 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant d'un volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts sur le résultat de 4,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 353,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 322,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une hausse de 31,0 M\$ ou de 9,6 %. Cet écart est principalement attribuable à une intensification des échanges au titre des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient et à une augmentation du coût des primes du programme Aéroplan.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

RAPPORT DE GESTION

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 2,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

La **marge brute avant amortissement** a diminué de 1,2 point de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 42,0 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 153,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 140,8 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 12,5 M\$ ou de 8,9 %. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse des charges du secteur Siège social et à l'inclusion des charges opérationnelles d'EIM.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 10,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 8,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 20,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 20,8 M\$ pour le même trimestre de 2012.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 92,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 96,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, en baisse de 3,6 M\$ ou de 3,7 %. Cette baisse est directement attribuable aux facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 31 mars 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 3,4 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, et d'un profit sur la juste valeur de 2,8 M\$ lié aux bons de souscription d'Air Canada, ces facteurs ayant été contrebalancés par des intérêts sur la dette à long terme de 12,6 M\$ et d'autres charges d'intérêts de 1,1 M\$ attribuables aux intérêts courus à payer par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le **résultat net** des trimestres terminés les 31 mars 2013 et 2012 tient compte de l'effet des impôts sur le résultat exigibles, soit respectivement 18,7 M\$ et 19,6 M\$, et de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (1,7) M\$ et 1,2 M\$.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à l'impôt sur le résultat à payer à l'égard de nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les recouvrements d'impôts sur le résultat différés, qui ont trait pour l'essentiel à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger, n'ont

RAPPORT DE GESTION

pas été comptabilisés et sont inférieurs à ce qu'ils auraient été par suite de la non-comptabilisation de l'avantage fiscal découlant des pertes comptables liées au démarrage et des pertes opérationnelles fiscales subies en Italie et aux États-Unis, respectivement. En conséquence, le recouvrement d'impôts sur le résultat différés de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par des recouvrements d'impôts sur le résultat différés disponibles pour nos établissements à l'étranger dans l'avenir, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 82,8 M\$ ou à 14,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de 89,0 M\$ ou de 16,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 49,6 M\$ ou à 8,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 55,9 M\$ ou 10,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique **Résultat net**.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 31 mars 2013 se sont chiffrés à (39,9) M\$, contre (10,6) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, par suite surtout des facteurs suivants :

- une diminution de 31,4 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, en raison surtout d'une hausse de 31,0 M\$ du coût des primes et des coûts directs et de 11,6 M\$ des charges opérationnelles, compensée en partie par une augmentation de 24,5 M\$ de la facturation brute et une baisse des impôts payés en trésorerie de 8,3 M\$. L'écart défavorable est aussi expliqué par des variations des actifs et des passifs opérationnels principalement attribuables au calendrier du recouvrement des comptes débiteurs et du paiement des comptes créditeurs ainsi qu'au retour des stocks à des niveaux normalisés au Canada;
- une diminution d'environ 3,6 M\$ des dépenses en immobilisations;
- une augmentation de 1,5 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par action, hausse qui a été en partie compensée par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait des actions ayant été rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société.

Le **BAIIA ajusté**, le **résultat net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

CANADA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est chiffrée à 307,1 M\$, contre 313,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une baisse de 6,1 M\$ ou de 2,0 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 256,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 261,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, ce qui représente une diminution de 5,1 M\$ ou de 2,0 %. L'écart est expliqué pour l'essentiel par une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant principalement de la modification de la grille d'accumulation, compensée en partie par une augmentation dans le secteur des services financiers rendant compte de conversions accrues de programmes de partenaires et d'un nombre plus élevé de cartes de crédit actives; malgré la baisse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2013 a diminué de 1,5 % par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2012.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 50,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 51,5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une baisse de 1,0 M\$ ou de 1,9 %. Les facteurs qui sous-tendent la variation sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est chiffré à 21,4 milliards, inchangé par rapport à la même période de 2012.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 371,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 372,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une baisse de 1,0 M\$ ou de 0,3 % qui s'explique essentiellement par un recul des produits tirés des services de fidélisation propriétaire, lequel est principalement attribuable au moment où les services sont rendus et a été neutralisé en partie par de nouveaux contrats.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 202,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 194,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une augmentation de 8,4 M\$ ou de 4,3 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé à hauteur de 6,4 M\$ en raison de la composition des échanges;

RAPPORT DE GESTION

- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 2,3 M\$ en raison surtout d'une augmentation des volumes à marge faible.

La **marge brute avant amortissement** s'est contractée de 2,4 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 45,4 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 54,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 57,1 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une diminution de 2,7 M\$ ou de 4,8 %. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des honoraires de consultation et aux synergies en cours, neutralisées en partie par l'accroissement des initiatives de commercialisation et de promotion.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 23,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 23,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 90,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, comparativement à 98,0 M\$ pour le même trimestre de 2012, en baisse de 7,3 M\$ ou de 7,4 %, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 89,1 M\$ ou à 29,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, en regard de 97,5 M\$ ou de 31,1 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

EMOA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est élevée à 173,7 M\$, contre 143,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une hausse de 29,8 M\$ ou de 20,8 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 156,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 124,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, ce qui représente une hausse de 32,4 M\$ ou de 26,2 %. L'écart s'explique essentiellement par une augmentation de 18,3 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable au secteur des épicerie, à l'ajout de la facturation de nouveaux commanditaires ainsi qu'à l'avantage découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme au deuxième trimestre de 2012. La

RAPPORT DE GESTION

variation s'explique aussi par une augmentation de 16,8 M\$ de la facturation brute d'Air Miles Moyen-Orient découlant de nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal commanditaire du programme afin de favoriser le rehaussement de la participation des membres.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2013 a augmenté de 19,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans le secteur des épiceries ainsi que par la croissance attribuable aux nouveaux commanditaires.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 32,3 % au cours du trimestre terminé le 31 mars 2013 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance du programme découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal commanditaire du programme et d'une participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia Points émis au cours du trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est replié de 13,4 % par rapport à la même période de 2012, en raison surtout de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 17,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 19,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une baisse de 2,6 M\$ ou de 13,3 %. La baisse s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été en partie annulée par la croissance de la facturation brute tirée des activités internationales d'ISS.

Échanges – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 15,4 % par rapport au même trimestre de 2012, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est replié de 5,5 % par rapport à la même période de 2012.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient se sont accrus considérablement en raison de l'activité promotionnelle visant à favoriser une plus grande participation des membres dans le cadre des nouvelles conditions contractuelles.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 s'est chiffré à 157,4 M\$, comparativement à 117,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. Cette augmentation de 40,3 M\$ ou de 34,4 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 42,6 M\$ des produits tirés des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, essentiellement expliquée par une augmentation des échanges pour les programmes Nectar et Air Miles

RAPPORT DE GESTION

Moyen-Orient ainsi que par une augmentation du prix de vente cumulatif moyen de l'unité de fidélisation Air Miles Moyen-Orient découlant des nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal commanditaire du programme en vue de favoriser la participation accrue des membres; ce qui a été contrebalancé en partie par

- une diminution de 1,8 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni sont présentés au sein de la coentreprise i2C depuis le premier trimestre de 2013.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 106,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 84,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une augmentation de 22,3 M\$ ou de 26,5 %. Cet écart est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 8,1 M\$;
- l'intensification des échanges et un coût plus élevé des échanges par unité de fidélisation au titre du programme Air Miles Moyen-Orient en raison de l'activité promotionnelle et du nouveau contrat conclu avec le principal commanditaire du programme, ce qui représente 17,7 M\$; ces facteurs ayant été neutralisés en partie par
- une baisse de 2,1 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c;
- une baisse des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 1,0 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 4,2 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 32,4 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 39,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, comparativement à 35,5 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 3,7 M\$ ou de 10,5 %. L'écart est principalement expliqué par la croissance sous-jacente des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, compensée par une réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS Royaume-Uni vers la coentreprise i2C.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 4,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 3,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 7,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, comparativement à (6,4) M\$ pour la même période de 2012, soit une amélioration de 14,1 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

RAPPORT DE GESTION

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 17,4 M\$ ou à 10,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, en regard de 4,0 M\$ ou de 2,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

É.-U. et APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 80,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 80,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, ce qui représente une baisse de 0,3 M\$ ou de 0,4 %. Cette baisse s'explique principalement par l'incidence de la sortie des activités de Qantas, qui représente 7,2 M\$, et par le moment auquel les services sont rendus, facteurs compensés en partie par l'inclusion de la facturation brute d'EIM de 10,2 M\$.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 80,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 79,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, en hausse de 1,5 M\$ ou de 1,8 %, hausse principalement attribuable à l'inclusion des produits des activités ordinaires d'EIM de 11,5 M\$, compensée en partie par la sortie des activités de Qantas, qui représente 7,2 M\$, et le moment auquel les services sont rendus.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 44,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 44,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, soit une augmentation de 0,2 M\$ ou de 0,6 %. Cette augmentation est principalement attribuable à l'inclusion des coûts directs d'EIM et a été pratiquement annulée par l'incidence de la sortie des activités de Qantas.

La **marge brute avant amortissement** s'est accrue de 0,7 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 45,3 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 40,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 35,1 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 4,9 M\$ ou de 13,8 %. La variation est principalement expliquée par l'inclusion d'EIM, notamment la charge de rémunération différée et les coûts d'intégration de 1,0 M\$, contrebalancée en partie par une diminution des honoraires de consultation et des frais d'administration.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 2,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 2,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. L'augmentation est principalement attribuable à l'inclusion de la charge d'amortissement d'EIM.

RAPPORT DE GESTION

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (6,2) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre (1,9) M\$ pour le trimestre correspondant de 2012, soit une détérioration de 4,3 M\$, en conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (3,7) M\$ ou à (4,5) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de 1,8 M\$ ou de 2,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

SIÈGE SOCIAL

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 20,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 14,4 M\$ pour la même période de 2012, en hausse de 5,6 M\$ ou de 39,1 %. Cette hausse est principalement attribuable à des initiatives de consultation et de développement d'affaires plus hâtives en 2013 qu'en 2012 ainsi que par la croissance globale de l'entreprise, notamment une augmentation de la charge de rémunération et de la rémunération fondée sur des actions de 0,9 M\$ expliquée par une augmentation du cours de l'action et des attributions fondées sur des actions.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (20,0) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, en regard de (14,4) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 31 mars 2013.

	2013	2012 ^(f)				2011		
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3 ^(g)	T2 ^(g)
Facturation brute	561 115	615 055	537 030	554 302	536 636	621 109	541 819	542 418
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	413 349	429 534	398 885	414 026	385 984	425 208	384 651	388 203
Produits des activités ordinaires	609 503	678 179	498 781	504 233	567 725	560 683 ^(d)	501 412	507 602
Coût des primes et coûts directs	(353 408)	(412 651)	(285 978)	(279 900)	(322 396)	(423 788)	(283 733)	(297 737)
Marge brute avant amortissement ^(a)	256 095	265 528	212 803	224 333	245 329	136 895 ^(d)	217 679	209 865
Charges opérationnelles	(153 313)	(153 435)	(131 186)	(140 949)	(140 816)	(204 216) ^(e)	(130 867)	(139 484)
Amortissement	(10 320)	(12 013)	(9 407)	(8 543)	(8 462)	(11 698)	(8 419)	(8 096)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	92 462	100 080	72 210	74 841	96 051	(79 019) ^{(d)(e)}	78 393	62 285
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 307)	(24 831)	(20 788)	(20 820)	(20 795)	(24 143)	(23 109)	(22 893)
Résultat opérationnel	72 155	75 249	51 422	54 021	75 256	(103 162) ^{(d)(e)}	55 284	39 392
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378	(126 267) ^{(d)(e)}	26 066	15 095
BAIIA ajusté ^(b)	82 815	118 185 ^(h)	93 719	102 116	88 977	89 978 ^(f)	104 219	76 854
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378	(126 267) ^{(d)(e)}	26 066	15 095
Résultat par action ordinaire ^(c)	0,22	0,31	0,15	0,19	0,24	(0,74) ^{(d)(e)}	0,13	0,07
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	(39 929)	46 690	99 556	43 841	(10 591)	(16 462)	95 769	51 800

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- d) Inclut l'incidence relative aux ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, lesquels ont donné lieu à une baisse de 127,1 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 113,3 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2011 et une tranche de 13,8 M\$ est attribuable aux trois premiers trimestres de 2011. Une tranche de 89,0 M\$ de l'ajustement total est attribuable au programme Nectar, et une tranche de 38,1 M\$ est attribuable au programme Air Miles Moyen-Orient.
- e) Inclut une perte de valeur du goodwill de 53,9 M\$ comptabilisée au cours du quatrième trimestre de 2011 attribuable aux activités de fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- f) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2011 inclut l'incidence défavorable de 11,3 M\$ découlant des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient et attribuable aux trois premiers trimestres de 2011.
- g) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des ajustements apportés aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.
- h) Le BAIIA ajusté tient compte d'une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 15,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.
- i) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique [SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT](#). Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2013, Aimia disposait de 476,9 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 29,5 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 15,4 M\$ en placements à court terme et de 312,6 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 834,4 M\$. De ce total, environ 26,2 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en avril 2013 et 312,6 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2014 et juin 2020. Ces placements à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique [Réserve au titre des échanges](#). Aucune tranche de la trésorerie, des

RAPPORT DE GESTION

équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 31 mars	
	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	497 976	202 147
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(452)	30 970
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	17 898	(10 574)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(29 064)	(43 504)
Écart de conversion lié à la trésorerie	(9 497)	720
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	476 861	179 759

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et par la trésorerie nécessaire pour la prestation des services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, ainsi que par les charges opérationnelles, les charges d'intérêts et les impôts exigibles.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à (0,5) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, contre 31,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

La variation défavorable de 31,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 comparativement au trimestre terminé le 31 mars 2012 s'explique principalement par une hausse de 31,0 M\$ du coût des primes et des coûts directs et une augmentation de 11,6 M\$ des charges opérationnelles, neutralisées en partie par une augmentation de 24,5 M\$ de la facturation brute et par une baisse de 8,3 M\$ des impôts payés. La variation défavorable s'explique aussi par les variations des actifs et des passifs opérationnels découlant principalement du calendrier du recouvrement des comptes débiteurs et du paiement des comptes créditeurs ainsi que du retour des stocks à des niveaux normalisés au Canada.

Se reporter à la rubrique [Flux de trésorerie disponibles](#) pour de plus amples renseignements.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision définitive.

RAPPORT DE GESTION

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 41,9 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société ou des anciens actionnaires lorsque le jugement définitif sera rendu.

Dans l'éventualité où le jugement serait défavorable et selon les soldes cumulés au 31 mars 2013, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 49,5 M\$ (32,0 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,2 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 rendent compte du produit des placements à court terme de 27,3 M\$ ainsi que des placements à long terme effectués au cours du trimestre, qui se chiffrent à 0,3 M\$.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 se sont chiffrées à 9,1 M\$. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2013 devraient totaliser environ 70,0 M\$.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement des paiements de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et s'élèvent à 30,4 M\$. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, les activités de financement rendent aussi compte de l'encaissement d'un montant de 1,3 M\$ par la Société à l'exercice d'options sur actions.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, entre autres, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital de 196,7 M\$ pour l'exercice 2013, soit 126,7 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et environ 70,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt dans la [réserve au titre des échanges](#) dans la mesure nécessaire et s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

RAPPORT DE GESTION

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 31 mars 2013, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2013, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 31 mars 2013, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 32,0 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs, soit 418,5 M\$.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 308,6 M\$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2013, Aimia avait des billets garantis de premier rang en circulation pour un montant de 800,0 M\$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 17 mai 2019. Aimia disposait aussi d'une facilité de crédit renouvelable autorisée et disponible de 300,0 M\$ venant à échéance le 23 avril 2016. La facilité de crédit renouvelable est fournie par un syndicat financier regroupant neuf prêteurs institutionnels. Aimia a l'intention de renouveler ou de remplacer sa facilité à son échéance ou plus tôt si les conditions du marché le permettent.

La disponibilité continue de la facilité de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous

RAPPORT DE GESTION

forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit. Au 31 mars 2013, Aimia respectait toutes ces clauses restrictives.

ACQUISITION D'EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.

Le 24 septembre 2012, Aimia a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'EIM, société privée américaine offrant des solutions complètes d'amélioration du rendement des canaux et des employés ainsi que des solutions de fidélisation pour les entreprises, pour un prix d'achat total de 27,0 M\$ (27,7 M\$ US). Une tranche de 3,1 M\$ (3,2 M\$ US) de ce montant a trait à la rémunération différée, dont un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) était inclus dans l'encaisse en fidéicomis, payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia. La rémunération différée a été exclue du prix d'achat, et elle sera comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration.

Grâce à cette acquisition, Aimia renforcera sa position de chef de file mondial parmi les entreprises de gestion de la fidélisation offrant une gamme complète de services : des canaux de distribution d'envergure internationale offrant des solutions pour les employés et les clients dans tous les secteurs verticaux, de toutes les zones géographiques et avec une multitude d'outils pour les marques de consommation et interentreprises.

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ (1,9 M\$ US) au troisième trimestre de 2012, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

En raison du moment de l'acquisition et comme le permettent les IFRS, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat et des justes valeurs des immobilisations incorporelles a été préparée au 30 septembre 2012. La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2012.

RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-après présente la contrepartie transférée et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition selon la répartition définitive du prix d'achat :

Répartition définitive du prix d'achat	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Trésorerie	19 242
Contrepartie conditionnelle ^{a)}	1 473
Contrepartie à payer ^{b)}	2 891
Autre contrepartie à payer	243
Rémunération différée ^{c)}	3 063
Total de la contrepartie	26 912
Rémunération différée ^{c)}	(3 063)
Total de la contrepartie devant être répartie	23 849
Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 441
Liquidités soumises à restrictions	4 712
Comptes débiteurs	17 133
Frais payés d'avance	3 396
Immobilisations corporelles	1 206
Logiciels et technologie	3 405
Relations clients	18 100
Autres immobilisations incorporelles ^{d)}	461
Comptes créditeurs et charges à payer	(4 658)
Dépôts clients	(23 336)
Produits différés	(12 116)
Impôts sur le résultat différés	(4 902)
Total des actifs (passifs) identifiables nets	6 842
Goodwill ^{e)}	17 007
Total	23 849

- a) Montant en fidéicommis au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,4 M\$ US (0,4 M\$), payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Le montant représente la juste valeur de la contrepartie à la date de l'acquisition, et la direction est d'avis qu'il correspond à la contrepartie maximale à payer. Au 31 mars 2013, la contrepartie conditionnelle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.
- b) Montant en fidéicommis au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,7 M\$ US (0,7 M\$), visant à régler tout paiement découlant d'ajustements du fonds de roulement et de demandes d'indemnisation potentielles. Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 0,7 M\$ US (0,7 M\$) a été libéré, dont une tranche de 0,1 M\$ US (0,1 M\$) qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'AIMIA et sera remise à certains actionnaires vendeurs à la date du deuxième anniversaire de l'acquisition si certaines conditions sont réunies et une tranche de 0,5 M\$ US (0,5 M\$) a été remise aux actionnaires vendeurs. Au 31 mars 2013, la contrepartie payable était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.

RAPPORT DE GESTION

- c) Comprend un montant de 1,1 M\$ US (1,1 M\$) qui était pris en compte dans l'encaisse en fidéicommis au 24 septembre 2012.
- d) Représente les clauses de non-concurrence convenues avec certains actionnaires vendeurs aux termes de la convention d'acquisition.
- e) Le goodwill provient en grande partie du talent de l'effectif d'EIM et des synergies devant découler de l'intégration de ses activités. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	31 mars	31 décembre
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	109 015	107 830
Autres placements mis en équivalence	1 305	2 024
Total	110 320	109 854

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les 31 mars	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	(979)	1 155
Autres placements mis en équivalence	(743)	-
Total	(1 722)	1 155

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, PLM a enregistré une facturation brute de 36,3 M\$, en regard de 33,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2012.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 1 110,5 M\$ au 31 mars 2013.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 138,7 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 133,3 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 5,4 M\$, au trimestre considéré.

RAPPORT DE GESTION

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

PROVISIONS

Litige concernant la TVA

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour la TVA
Solde au 31 décembre 2011	147 748
Dotation à la provision au cours de l'exercice	8 761
Provision utilisée au cours de l'exercice	—
Provision reprise au cours de l'exercice	—
Écart de conversion	2 947
Solde au 31 décembre 2012	159 456
Dotation à la provision au cours de la période	3 249
Provision utilisée au cours de la période	—
Provision reprise au cours de la période	—
Écart de conversion	(6 479)
Solde au 31 mars 2013	156 226

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

Aimia EMEA Limited a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. À son tour, Aimia EMEA Limited a porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à Aimia EMEA Limited, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de Aimia EMEA Limited à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif. La direction s'attend à ce que la Cour suprême du Royaume-Uni rende son jugement définitif au deuxième trimestre de 2013.

RAPPORT DE GESTION

La Société a comptabilisé un montant de 156,2 M\$ (101,1 M£) dans les provisions au 31 mars 2013, par rapport à 159,5 M\$ (99,0 M£) au 31 décembre 2012, au titre des crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, ainsi que des intérêts et pénalités. Un montant de 63,6 M\$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs au 31 mars 2013, par rapport à 66,3 M\$ (41,2 M£) au 31 décembre 2012.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) a été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela se produira vraisemblablement lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision définitive.

Aux termes de la convention de fidéicomis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 41,9 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicomis sera libérée en faveur de la Société ou des anciens actionnaires lorsque le jugement définitif sera rendu.

Dans l'éventualité où le jugement serait défavorable et selon les soldes cumulés au 31 mars 2013, le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 49,5 M\$ (32,0 M£), en tenant compte des intérêts courus sur l'encaisse détenue en fidéicomis de 1,2 M\$ (0,8 M£) en date des présentes.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 mars 2013, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 190,7 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

RAPPORT DE GESTION

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif.

Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être exercé. Le recours collectif du requérant au nom des membres du programme Aéroplan au Canada vise la remise en vigueur des milles Aéroplan expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013. La prochaine étape de la procédure comportera le dépôt et la signification du recours pour l'audition sur le fond par le requérant. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

Bien que la direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, la probabilité d'une perte éventuelle et le montant de celle-ci, le cas échéant, ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue du recours collectif diffère de l'évaluation qu'en fait la Société et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 11 % de la facturation brute pour le trimestre terminé le 31 mars 2013 comparativement à 13 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2012. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2013 à 223,6 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange

RAPPORT DE GESTION

d'Aimia. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, 43 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 45 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2012, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations définies par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférera au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), qui devrait se prononcer dans les 18 à 24 mois de la signature de l'entente. En conséquence, les états financiers au 31 mars 2013 ne reflètent pas les actifs et les obligations liés à ce régime. À la lumière du plus récent rapport d'évaluation actuarielle, le transfert ne devrait pas donner lieu à la prise en charge par Aéroplan d'une obligation de retraite non capitalisée importante.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$, en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite accumulés par les employés transférés. Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. La lettre de crédit expirera au transfert des actifs du régime à Aéroplan. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 13 décembre 2012, Aéroplan a conclu une entente de trois ans, laquelle est entrée en vigueur rétroactivement au 15 novembre 2012, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 72 % des membres ayant voté à la suite des réunions syndicales tenues à Montréal et à Vancouver le 18 décembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC en vigueur, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan relativement aux échanges contre des primes-voyages pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Au 31 mars 2013, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 3,9 M\$, par rapport à 1,1 M\$ au 31 décembre 2012.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 31 mars 2013, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Total	2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple ^{a)}	109,8	11,7	14,7	14,5	10,5	7,8	50,6
Infrastructure technologique et autres	35,1	16,7	13,9	4,1	0,4	—	—
Soutien à la commercialisation et autres	123,6	30,1	30,7	19,1	17,6	11,6	14,5
Dette à long terme ^{b)}	1 007,8	31,2	198,5	36,6	36,6	229,6	475,3
Obligation d'achat aux termes du CPSC	3 041,8	275,4	425,6	425,6	425,6	425,6	1 064,0
Obligations contractuelles	4 318,1	365,1	683,4	499,9	490,7	674,6	1 604,4
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	31,9	23,8	4,2	3,9	—	—	—
Engagements	31,9	23,8	4,2	3,9	—	—	—
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	4 350,0	388,9	687,6	503,8	490,7	674,6	1 604,4

a) Comprend une obligation totale de 52,1 M\$ au titre du nouveau bureau d'Aimia situé à Montréal.

b) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 2, 3, 4 et 5, selon la description présentée sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2013, Aimia respectait toutes ces clauses.

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2013 et 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013		2012 ^{a)}	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	27 589	0,160	26 102	0,150

a) Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par trimestre.

RAPPORT DE GESTION

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2013 et 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013		2012	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende annuel de l'action ordinaire qui est passé de 0,64 \$ à 0,68 \$ par action, et déclaré un dividende trimestriel de 0,17 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 28 juin 2013.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2013, Aimia avait 172 374 635 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 685,1 M\$. En outre, il y avait 7 618 872 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

Le 13 mai 2013, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat d'un maximum de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à 0,22 \$ et à 0,24 \$ pour les trimestres terminés les 31 mars 2013 et 2012. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

RAPPORT DE GESTION

CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les normes nouvelles et révisées suivantes, ainsi que toute modification en résultant. Ces changements ont été apportés conformément aux dispositions transitoires applicables.

IFRS 10, États financiers consolidés

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue, et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et certaines parties d'IAS 27, *États financiers individuels*. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 11, Partenariats* *IAS 28R, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. La Société a classé ses partenariats et a conclu que l'adoption d'IFRS 11 et les modifications d'IAS 28 n'avait eu aucune incidence sur la comptabilisation de ses partenariats.

IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments non comptabilisés. La norme contient de nouvelles obligations d'information qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. La Société fournira les informations requises aux termes d'IFRS 12 dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste

RAPPORT DE GESTION

valeur. L'adoption de cette norme n'a donné lieu à aucun ajustement aux méthodes qu'utilise la Société pour évaluer la juste valeur et n'a nécessité aucun ajustement d'évaluation au 1^{er} janvier 2013.

Modification d'IFRS 7 introduisant de nouvelles exigences d'information sur la compensation

IFRS 7, *Instruments financiers*, a été modifiée pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société fournira les nouvelles informations requises par la norme dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Modification d'IAS 1 portant sur la présentation des autres éléments du résultat global

La modification exige le regroupement des autres éléments du résultat global selon qu'ils seront éventuellement reclassés en résultat net ou non. La Société a reclassé les éléments du résultat global de la période comparative. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun ajustement des autres éléments du résultat global ni du résultat global.

IAS 19R, Avantages du personnel

IAS 19 a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor et de la possibilité de comptabiliser les écarts actuariels par le biais du résultat net. Les écarts actuariels, rebaptisés « réévaluations », doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Cette modification est cohérente avec la méthode comptable actuelle de la Société. La norme révisée exige également la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et le calcul de la charge annuelle d'un régime d'avantages par capitalisation, lequel doit être fondé sur l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations constituées et non au rendement prévu des actifs du régime.

La Société a adopté ces modifications rétrospectivement et a ajusté ses capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 en vue de comptabiliser les coûts des services passés qui ne l'étaient pas auparavant. La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la période comparative a été ajustée pour refléter l'application du taux d'actualisation à l'actif ou passif net au titre des prestations définies au lieu du rendement prévu des actifs des régimes. Les ajustements apportés à chaque poste des états financiers touché sont présentés dans les tableaux ci-après.

RAPPORT DE GESTION

Ajustements des états consolidés du résultat net	Trimestres terminés les 31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Résultat net avant changements comptables	45 680	44 619
Diminution des frais de vente et de commercialisation	90	115
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat différé	(24)	(30)
Résultat net après changements comptables	45 746	44 704
Résultat net après changements comptables attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Société	40 527	45 378
Participation ne donnant pas le contrôle	5 219	(674)
Résultat net après changements comptables	45 746	44 704

Ajustements des états consolidés du résultat global	Trimestres terminés les 31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
Résultat global avant changements comptables	41 411	46 193
Diminution de la perte actuarielle au titre des régimes à prestations définies, après impôts	79	60
Augmentation du résultat net	66	85
Résultat global après changements comptables	41 556	46 338
Résultat global après changements comptables attribuable à ce qui suit :		
Actionnaires de la Société	36 286	47 015
Participation ne donnant pas le contrôle	5 270	(677)
Résultat global après changements comptables	41 556	46 338

Ajustements des états consolidés de la situation financière	31 mars	31 décembre	1 ^{er} janvier
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012	2012
Total des capitaux propres avant changements comptables	1 341 177	1 327 402	1 291 507
Augmentation du passif de retraite et autres passifs non courants	(3 502)	(3 699)	(4 486)
Diminution des passifs d'impôt sur le résultat différé	915	967	1 173
Total des capitaux propres après changements comptables	1 338 590	1 324 670	1 288 194
Total des capitaux propres après changements comptables attribuable à ce qui suit :			
Actionnaires de la Société	1 343 197	1 334 547	1 302 248
Participation ne donnant pas le contrôle	(4 607)	(9 877)	(14 054)
Résultat global après changements comptables	1 338 590	1 324 670	1 288 194

Les modifications d'IAS 19 n'ont eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie de la Société.

RAPPORT DE GESTION

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cette modification doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.

RAPPORT DE GESTION

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Se reporter à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2012 pour une description des estimations comptables cruciales d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations faites pour préparer les états financiers consolidés ont notamment servi à comptabiliser les désistements et les impôts sur le résultat, à déterminer la période d'amortissement des immobilisations, les critères de perte de valeur des immobilisations et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et les éventualités.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information qui ont été conçus par le chef de la direction et le chef des finances, avec l'aide de la direction, en vue de fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants leur sont communiqués. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2013, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information d'Aimia.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité

RAPPORT DE GESTION

sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour de plus amples renseignements et pour une description complète des facteurs de risques capables d'affecter considérablement les activités de la Société, se reporter aux rubriques correspondantes du *rapport de gestion de 2012* et de la *notice annuelle d'Aimia* datée du 21 mars 2013.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et sur la situation financière d'Aimia.

Les paragraphes qui suivent mettent à jour et remplacent les troisième et cinquième paragraphes de la section sur les facteurs de risque intitulée « Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients » présentés dans le *rapport de gestion de 2012* et dans la *notice annuelle d'Aimia* datée du 21 mars 2013.

Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients

Aéroplan et la CIBC sont parties à la convention avec la CIBC aux termes de laquelle la CIBC administre divers produits Visa et autres produits permettant aux membres d'Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan en faisant des achats portés à leurs cartes de crédit ainsi que d'autres dépenses. En échange, Aéroplan tire des produits des activités ordinaires relativement aux milles Aéroplan portés au crédit du compte des titulaires de cartes CIBC participants en fonction de la valeur des achats portés à ces cartes. La durée de la convention avec la CIBC expire le 31 décembre 2013, à moins que les parties ne s'entendent sur son renouvellement. La Société poursuit les pourparlers avec la CIBC en vue de son renouvellement. Afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, membres et partenaires, la Société a élargi le processus au début de l'année afin d'inclure d'autres parties. Nous sommes actuellement en pourparlers avec un grand établissement financier canadien qui pourrait fournir une solution intéressante si la Société ne renouvelle pas la convention avec la CIBC. Rien ne garantit qu'Aéroplan et la CIBC pourront s'entendre sur des conditions de renouvellement acceptables ni que, si la convention avec la CIBC n'est pas renouvelée, Aéroplan pourra conclure une entente avec une autre partie à des conditions acceptables. Les modalités

RAPPORT DE GESTION

de renouvellement ou toute autre nouvelle convention pourraient être substantiellement différentes des conditions de la convention actuelle.

Aéroplan et AMEX sont parties à la convention avec AMEX aux termes de laquelle AMEX administre divers produits American Express permettant aux membres d'Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan en faisant des achats portés à leurs cartes de crédit. En échange, Aéroplan tire des produits des activités ordinaires relativement aux milles Aéroplan portés au crédit du compte des titulaires de carte AMEX participants en fonction de la valeur des achats portés à ces cartes. La durée de la convention avec AMEX expire le 1er janvier 2014, à moins que les parties ne s'entendent sur son renouvellement. La Société a engagé des pourparlers avec AMEX en vue de son renouvellement, et les discussions sont à leur stade préliminaire. Rien ne garantit que les parties pourront s'entendre sur des conditions de renouvellement mutuellement acceptables. Si la convention avec AMEX n'est pas renouvelée, la Société estime à l'heure actuelle qu'Aéroplan pourrait chercher à conclure une entente avec une autre partie à des conditions acceptables. Les modalités de renouvellement ou toute autre nouvelle convention pourraient être substantiellement différentes des conditions de la convention actuelle.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 mars et du 21 mars 2013, peuvent être consultées sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'Aimia au www.aimia.com, sous « Investisseurs ».